

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 12 mars 2024

Délibération  
n° 44-2024  
Point 4.14.4

### Point 4.14.4 de l'ordre du jour

#### Renouvellement du dispositif de bourse « éducation aux médias » et du partenariat avec l'ACMISA - CUEJ

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupement d'intérêt public (GIP) « Action culturelle milieu scolaire d'Alsace » (ACMISA) soutient des projets culturels et d'éducation aux médias, ayant notamment pour but de favoriser l'accès à l'information et à l'usage des médias dans les écoles, collèges et lycées. Ces projets sont fondés sur une démarche caractérisée par la mise en œuvre de pratiques médiatiques, plaçant les élèves dans des situations où s'éclairent l'une par l'autre l'activité, la découverte des médias, l'acquisition de notions et de techniques, la réflexion et la production.

En 2021, le GIP ACMISA a proposé au CUEJ une collaboration afin que des étudiantes et étudiants du master journalisme puissent intervenir dans ces classes. Après cette expérimentation, les retours ont été unanimement élogieux. En conséquence, les partenaires souhaitent renouveler ce partenariat pour l'année 2023-2024.

Dans le cadre de cette coopération, une bourse « éducation aux médias » est prévue afin de soutenir les étudiantes et étudiants qui s'investissent dans ces projets en animant des ateliers dans des classes du primaire ou secondaire, sur tout le territoire alsacien. Sont éligibles toutes les personnes régulièrement inscrites en première ou deuxième année de master journalisme qui animent des ateliers d'éducation aux médias, selon les modalités prévues entre les partenaires. Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration. Cette bourse permettra notamment de financer leurs déplacements, leur investissement dans ce projet, voire du petit matériel. Il est proposé deux modifications pour le montant des bourses pour 2024 :

- Pour être cohérent avec les rémunérations proposées comme vacataire dans d'autres actions du Rectorat, du GIP, de l'Université ou de la DRAC, il est proposé de diminuer le coût de la bourse pour les interventions dans l'Eurométropole de Strasbourg. Cela permettra de financer plus d'étudiantes et étudiants du CUEJ, mais aussi d'en faire bénéficier plus d'élèves en 2024.
- Pour rendre plus attractifs les déplacements dans des établissements du Haut-Rhin, il est proposé d'augmenter le montant de la bourse.

Lieu de l'intervention	Montant de la bourse en 2022/2023	Montant de la bourse en 2023/2024
Eurométropole de Strasbourg	240€	160€
Bas-Rhin hors Eurométropole	290€	290€
Haut-Rhin	370€	400€

Validation par le conseil de composante : 30 novembre 2023

Le 23 janvier 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 19 voix pour et 6 abstentions.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement du dispositif de bourse « éducation aux médias » et du partenariat avec l'ACMISA – CUEJ.

Fait à Strasbourg, le 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2024

### relative au mentorat étudiants du CUEJ - élèves du primaire et du secondaire

**Le mentorat étudiants du CUEJ - élèves du primaire et du secondaire** est un dispositif d'éducation au média développé et mis en œuvre par le rectorat de l'académie de Strasbourg en partenariat avec le centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de l'université de Strasbourg. Il s'inscrit dans le cadre de la priorité accordée à l'éducation aux médias et à l'information et la construction de l'esprit critique par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

\*\*\*

Convention de partenariat à la mise en œuvre du dispositif « **Mentorat étudiants du CUEJ- élèves du primaire et du secondaire** »

Entre

- **Le centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de l'Université de Strasbourg**, représenté par M. Christophe Deleu, directeur du CUEJ, par délégation du Président de l'université, M. Michel Deneken,
- **L'Académie de Strasbourg**, représentée par M. Olivier Faron, recteur de l'académie de Strasbourg
- **Le GIP Acmisa**, représenté par Madame Peggy Gattoni, présidente du GIP Acmisa

\*\*\*

Il a été convenu que :

### Article 1 – Les objectifs

Le dispositif a pour but de mettre en contact des étudiants journalistes et des classes, ou élèves, d'écoles primaires, de collèges et/ou de lycées participant à un club produisant un média scolaire ou souhaitant se lancer dans la production d'un média scolaire. Il s'agit pour les étudiants d'épauler les élèves dans la réalisation de leur média.

Le dispositif permet de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles en offrant aux élèves la possibilité de comprendre le processus de production de l'information et être ainsi à même de le décrypter.

Il a pour but de les sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression, d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.

A travers ce dispositif, les partenaires souhaitent aussi :

- Développer l'accès à l'information et à l'utilisation de tous les médias pour tous les élèves
- Encourager l'innovation pédagogique,
- Favoriser la production de contenus médiatiques et la prise de conscience de la place et du rôle des médias dans la société.

## **Article 2 – Les modalités**

Le dispositif s'applique pour la durée de l'année scolaire 2023-2024. L'intervention se déroule, en général, en trois temps (3X2h)

Cette nouvelle opération concernera au moins 12 classes pour l'année scolaire 2023/2024.

Une information préalable pour les personnels enseignants ainsi que les étudiantes et étudiants journalistes participant au dispositif sera organisée par le Clemi (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information)

## **Article 3 – Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage sera chargé du suivi et de l'évaluation de ce dispositif. Il comprend au moins un représentant de la direction du CUEJ et la coordonnatrice académique du Clemi de l'Académie de Strasbourg ou son représentant. Un représentant des étudiants y sera invité.

## **Article 4 – Engagement des partenaires**

Les différents partenaires s'engagent à mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation du présent contrat selon les modalités suivantes :

- L'Académie de Strasbourg s'engage à :

- recruter les classes et les enseignants,
- mettre à disposition des actions les compétences du Clemi ;
- permettre l'information préalable des enseignants,

- Le GIP ACMISA s'engage à :

- verser une subvention de 6500 euros au CUEJ, qui correspondra à la totalité de la rémunération des étudiants ainsi qu'aux frais de gestion, avant le 31 décembre 2024.

- Le CUEJ s'engage à :

- recruter les étudiants
- faire intervenir les étudiants 3 x 2h en classe
- rémunérer les étudiants

### **Article 5 – Reconduction**

Cette convention pourra être renouvelée, après discussion et validation en comité de pilotage. Elle sera liée à l'engagement, notamment financier, des partenaires et à la décision des signataires du contrat ainsi qu'à la définition, le cas échéant, de nouveaux objectifs.

Fait à Strasbourg,

En 3 exemplaires

Pour l'Académie de  
Strasbourg  
M. Olivier Faron,  
Recteur de l'académie  
de Strasbourg

Pour le CUEJ  
M. Christophe Deleu,  
Directeur

Pour le GIP Acmisa,  
Mme Peggy Gattoni  
Directrice

## Point de délibération : Bourses « éducation aux médias » 2024

Exposé des motifs : Dans le cadre de la coopération 2023-2024 entre le CUEJ, l'Académie de Strasbourg et le GIP ACMISA, une bourse « éducation aux médias » est prévue afin de soutenir les étudiantes et étudiants qui s'investissent dans ces projets en animant des ateliers dans des classes du primaire ou secondaire, sur tout le territoire alsacien. Sont éligibles toutes les personnes régulièrement inscrites en première ou deuxième année de master journalisme qui animent des ateliers d'éducation aux médias, selon les modalités prévues avec nos partenaires de l'Académie de Strasbourg et du GIP ACMISA. Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration. Cette bourse permettra notamment de financer leurs déplacements, leur investissement dans ce projet, voire du petit matériel. Il est proposé deux modifications pour le montant des bourses pour 2024 :

- Pour être cohérent avec les rémunérations proposées comme vacataire dans d'autres actions du Rectorat, du GIP, de l'université ou de la DRAC, il est proposé de diminuer le coût de la bourse pour les interventions dans l'Eurométropole de Strasbourg. Cela permettra de financer plus d'étudiantes et étudiants du CUEJ, mais aussi d'en faire bénéficier plus d'élèves en 2024.
- Pour rendre plus attractifs les déplacements dans des établissements du Haut-Rhin, il est proposé d'augmenter le montant de la bourse.

Délibération : le CA du CUEJ valide la création d'une bourse « éducation aux médias » pour 2024 d'un montant variant selon le lieu d'intervention :

Lieu de l'intervention	Montant de la bourse 2024
Eurométropole de Strasbourg	160 euros
Bas-Rhin hors Eurométropole	290 euros
Haut-Rhin	400 euros

Résultats du vote :

Nombre de votes exprimés	19
Nombre de votes pour	19
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0



**Christophe DELEU**  
Directeur du CUEJ



## Délibération :

### **Convention de partenariat 2023-2024 entre le CUEJ de l'université de Strasbourg, l'Académie de Strasbourg et le GIP ACMISA, relative au mentorat étudiants d'élèves du primaire et du secondaire**

Exposé des motifs : Le groupement d'intérêt public (GIP) « Action culturelle milieu scolaire d'Alsace » (ACMISA) soutient des projets culturels et d'éducation aux médias, ayant notamment pour but de favoriser l'accès à l'information et à l'usage des médias dans les écoles, collèges et lycées. Ces projets sont fondés sur une démarche caractérisée par la mise en œuvre de pratiques médiatiques, plaçant les élèves dans des situations où s'éclairent l'une par l'autre l'activité, la découverte des médias, l'acquisition de notions et de techniques, la réflexion et la production.

En 2021, le GIP ACMISA a proposé au CUEJ une collaboration afin que des étudiantes et étudiants du master journalisme puissent intervenir dans ces classes. Après cette expérimentation au printemps 2022, les retours ont été unanimement élogieux, de la part de nos M1 et M2, ainsi que des collègues enseignants du secondaire et des élèves ayant bénéficié de ces projets. Il en a été de même pour le projet en 2023. En conséquence, les partenaires souhaitent renouveler ce partenariat pour l'année 2023-2024.

Délibération : le CA du CUEJ approuve la convention 2023-24 de coopération entre le CUEJ, le GIP ACMISA et l'Académie de Strasbourg.

#### Résultats du vote :

Nombre de votes exprimés	19
Nombre de votes pour	19
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

**Christophe DELEU**  
Directeur du CUEJ

